

Paris, le 22 février 2021

LETTRE OUVERTE A JEAN BASSERES PRIME PERMITTENTS : DES MESURES URGENTES S'IMPOSENT !

Monsieur le Directeur Général

Depuis plusieurs jours, les agents de Pôle Emploi tentent de pallier aux dysfonctionnements (erreurs techniques de paramétrages entre les annonces gouvernementales et le Système Informatique de Pôle Emploi) sur l'attribution de la prime « permittents » pour les demandeurs d'emploi alternant des périodes d'emploi et de chômage en 2019.

- Dès le début du mois de février, 130.000 demandeurs d'emploi ont été écartés du versement automatique et ont dû faire parvenir des pièces justificatives pour procéder à un traitement manuel.

- Malgré les alertes des conseillers indemnisation sur les risques de versements erronés, il s'avère que 40.000 demandeurs d'emploi auraient finalement perçu à tort tout ou partie de cette prime de 900€.

Certains demandeurs ont perçu la prime alors qu'ils ne devaient pas la percevoir ; d'autres ne l'ont pas perçu alors qu'ils peuvent y prétendre.

Or il s'avère que la Direction de certaines régions demande aux conseillers de récupérer les sommes versées par erreur.

LA SITUATION EST GRAVE !



La CFDT vous alerte sur les tensions importantes que cette situation génère. Alors que l'on parle « sécurité » dans tous les sites Pôle Emploi faut-il mettre les conseillers en difficulté face à un public légitimement en colère ? Cette aide a été versée à des usagers qui rencontrent déjà des difficultés financières importantes. Pôle Emploi doit-il les accentuer en demandant de rembourser des montants versés par erreur ?

LA CFDT VOUS DEMANDE SOLENNELLEMENT DE NE PAS PROCEDER AU RATRAPAGE DE CES TROP PERCUS ET DE FAIRE ACTER LEUR ANNULATION.



La CFDT vous alerte aussi sur la forte charge de travail que cette situation génère dans tout le réseau et le niveau de technicité qu'elle mobilise : une hotline spécifique doit être mise en place de toute urgence pour répondre aux nombreuses sollicitations et aux différentes situations de versement.

Il en va de l'intérêt même des demandeurs d'emploi et des salariés de Pôle Emploi.